

Les descendants d'immigrés vivant en Île-de-France



François Bauchet / www.flickr.com

En Île-de-France, 18 % des adultes de 18 à 50 ans sont nés en France de parents immigrés. Parmi eux, six sur dix ont deux parents immigrés. Dans un cas sur deux, au moins l'un des parents est né en Afrique. Les plus jeunes sont d'origines plus diversifiées et plus lointaines.

Métropole mondiale, l'Île-de-France est un lieu de brassage de populations d'origines diverses. Au recensement de 2006, 40 % des immigrés vivant en France résident en Île-de-France, une proportion qui va bien au-delà du poids démographique régional (18,8 % de la population française). Ils viennent de 192 pays différents. L'enquête TeO (trajectoires et origines) vient compléter cette image en s'intéres-

sant à leurs descendants : un tiers des personnes âgées de 18 à 50 ans nées en France et ayant au moins un parent immigré réside dans la région capitale.

Un Francilien sur trois est immigré ou a au moins un parent immigré

Le cosmopolitisme francilien peut se lire à travers l'importance relative de la population immigrée et celle de leurs descendants et la grande diversité de leurs origines. Selon le recen-

sement de 2006, 16,9 % des Franciliens sont immigrés : ils sont nés étrangers à l'étranger. Et près de 18 % sont nés en France et ont au moins un parent immigré. Cette dernière estimation provient de trois sources : le recensement (pour les moins de 18 ans), l'enquête TeO (pour les 18-50 ans) et l'enquête Emploi de l'Insee pour les plus âgés. Plus du tiers des Franciliens sont donc immigrés ou enfants d'immigrés. La présence des immigrés a eu tendance à se renforcer dans la région et, avec elle, celle de leurs descendants, bien que cette dernière information ne puisse être étayée que pour les jeunes vivant avec leurs parents. La part des immigrés est ainsi passée de 14 % en 1990 à 16,9 % en 2006, quand celle des enfants

L'enquête TeO

L'enquête « Trajectoires et origines » (TeO), s'intéresse aux immigrés et aux originaires des Dom ainsi qu'à leurs descendants nés en France métropolitaine. Cette enquête a été menée entre septembre 2008 et février 2009 auprès de 22 000 personnes de 18 à 59 ans vivant dans un ménage ordinaire en France métropolitaine. 7 200 personnes ont été enquêtées en Île-de-France. L'enquête explore l'histoire migratoire des principales minorités et de leurs descendants à travers leurs parcours scolaires et professionnels, leur vie de couple et la solidarité familiale, leur histoire résidentielle et leurs conditions de logement. Elle étudie aussi la question de la transmission des langues et de la religion dans le cadre familial, l'accès des individus aux ressources de la vie sociale (travail, logement, services, soins...) ainsi que les discriminations pouvant y faire obstacle. L'enquête a été menée conjointement par l'Insee⁽¹⁾ et l'Ined⁽²⁾ et a bénéficié de l'appui scientifique et du concours financier de nombreux partenaires⁽³⁾, dont l'IAU idf.

(1) Institut national de la statistique et des études économiques.

(2) Institut national d'études démographiques.

(3) Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances ; direction de l'Animation de la recherche, des études et des statistiques ; direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques ; Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité ; secrétariat général du comité interministériel des villes.

Les immigrés en Île-de-France

	Effectif	% dans la population
1968	940 396	10,2
1975	1 207 685	12,2
1982	1 335 944	13,3
1990	1 488 782	14,0
1999	1 611 989	14,7
2006	1 950 498	16,9

Source : Insee, recensements de 1968 à 2006.

de moins de 18 ans nés en France de parents immigrés passait de 24,6 % à 32,5 %.

L'Afrique, principal continent d'origine des descendants d'immigrés

En 2008, la moitié des descendants âgés de 18 à 50 ans sont enfants d'immigrés venus du continent africain, principalement du Maghreb (39 %). Un peu moins de quatre sur dix sont enfants de parents arrivés d'Europe. Cette répartition diffère sensiblement de ce qu'on observe à l'échelle nationale, où l'Europe figure comme premier continent d'origine des parents (50 %). Les origines sont plus variées en Île-de-France avec une présence plus marquée de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie. Ces différences reflètent l'histoire de l'immigration en France, avec des effets de proximité et d'attractivité différentiels des régions selon les pays d'origine. Les Portugais ont privilégié l'Île-de-France, les Espagnols se sont plutôt installés dans le Sud-

Ouest et les Italiens dans le Sud-Est de la France. Les ressortissants d'Afrique saharienne se sont fortement concentrés en Île-de-France, les Algériens se sont installés dans les grandes agglomérations industrielles, de Paris surtout, mais aussi de Lyon ou de Marseille, les Marocains dans des départements du Sud-Est, en Corse et en région parisienne.

Des origines variant selon les âges

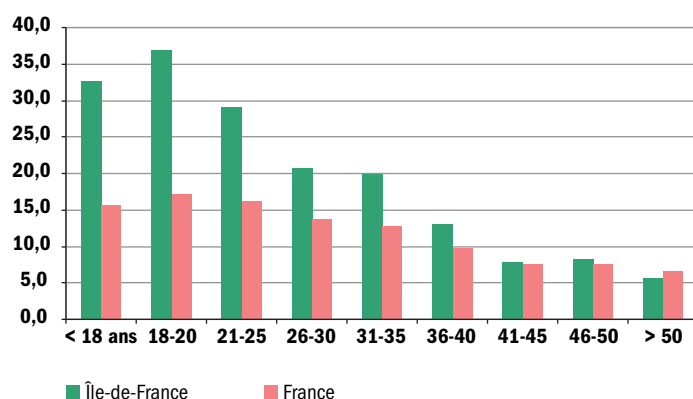
Les origines des parents varient sensiblement selon l'âge des descendants et portent la trace des différentes vagues d'immigration. Plus de la moitié (52 %) des descendants de 36 à 50 ans ont un parent venant de l'Europe, et 40 % du Maghreb. Pour les jeunes de moins de 18 ans, le poids de l'Europe tombe à 20 %, et celui du Maghreb s'atténue. Les origines se sont diversifiées. Les parents des enfants mineurs viennent d'horizons plus lointains. Au recensement de 2006, près de six descendants de moins de 18 ans sur dix (58 %)

Les descendants d'immigrés de 18-50 ans selon l'origine des parents en 2008 (répartition en %)

	Île-de-France	France
Espagne, Italie	13	25
Portugal	15	14
Autre Europe	10	11
Algérie	21	20
Maroc, Tunisie	19	15
Autre Afrique	11	6
Turquie	1	2
Asie	8	5
Amérique, Océanie	2	2
Total	100	100

Source : Ined-Insee, enquête TeO.

Part des descendants d'immigrés* selon l'âge



*Personnes nées en France dont au moins un parent est immigré.

Sources : moins de 18 ans, Insee, EAR 2006 ; 18-50 ans, Insee-Ined, enquête TeO ; plus de 50 ans, Insee, enquête Emploi 2008.

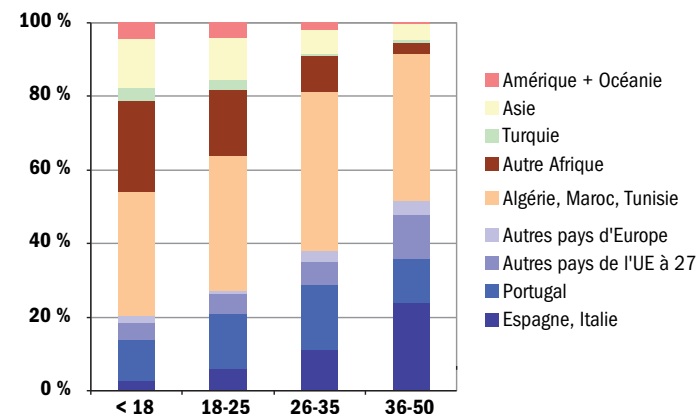
sont des enfants d'immigrés africains : 34 % sont originaires du Maghreb, 24 % du reste de l'Afrique. Cette dernière proportion n'est que de 3 % parmi les descendants de 36 à 50 ans dans l'enquête TeO. Le poids des origines asiatiques (hors Turquie) a été multiplié par trois. En 2006, les descendants mineurs ont plus souvent un parent d'origine asiatique (13 %) que portugaise (11 %).

Un seul parent immigré dans quatre cas sur dix

Entre 18 et 50 ans, six descendants sur dix ont leurs deux parents immigrés. C'est un peu plus que la moyenne nationale (un descendant sur deux). Les autres sont plus souvent descendants d'immigré par leur père (24 %) que par leur mère (16 %). Quatre sur dix sont donc issus de couples mixtes, dont l'un des

parents n'est pas immigré. On note assez peu de différences selon l'âge, sauf entre 40 et 50 ans, où la part des couples mixtes, voisine de 60 %, est plus importante. Pour les mineurs, les données du recensement ne permettent pas de connaître l'origine des deux parents dans le cas de familles monoparentales. Si on se limite aux mineurs vivant avec leurs deux parents, on retrouve une proportion de jeunes issus de couples mixtes voisine de l'enquête TeO (42 %). La part des descendants de couples mixtes varie selon les origines. Près des trois quarts des descendants d'immigrés d'origine européenne (hors Portugal) ont un seul parent immigré. Cette proportion n'est que de 20 % pour les descendants d'immigrés d'origine portugaise. Elle est encore plus faible pour les

Les descendants d'immigrés selon l'âge et le pays d'origine des parents, Île-de-France 2008



Sources : moins de 18 ans, Insee, EAR 2006 ; 18-50 ans, Insee-Ined, enquête TeO.

descendants d'immigrés turcs (15 %). Elle atteint 50 % pour les descendants d'immigrés asiatiques, mais avoisine seulement 30 % pour les descendants d'origine africaine (hors Maghreb), maghrébine ou américaine.

30 % ont une double nationalité

Il est logique que la quasi-totalité des descendants d'un seul parent immigré se soient déclarés français. 4 % seulement des descendants de deux parents immigrés ne se sont pas déclarés de nationalité française à l'enquête TeO. Plus de 97 % des descendants d'immigrés âgés de 18 à 50 ans ont donc la nationalité française. 30 % d'entre eux ont déclaré au moins une autre nationalité. C'est un peu plus qu'en France (25 %). Le cas est plus fréquent chez les jeunes (33 % des jeunes de 18 à 30 ans contre 13 % des personnes de 46 à 50 ans) et quand les deux parents sont immigrés (40 %). Quand un seul parent est immigré, la double nationalité s'ac-

quier plus souvent quand c'est le père qui est né à l'étranger (23 %) plutôt que la mère (13 %). Ces écarts selon l'âge ou entre l'Île-de-France et la France tiennent pour beaucoup à l'origine des vagues migratoires. Plus de quatre descendants de Turquie, du Maghreb ou du Portugal sur dix ont la double nationalité. Mais, comme en France, seulement 10 % des descendants d'immigrés d'Afrique (hors Maghreb) ou d'Asie (hors Turquie) sont dans ce cas et environ 20 % des descendants d'autres origines européennes (hors Portugal). Ces différences tiennent pour partie aux conditions d'acquisition de la nationalité selon les pays. Certains pays ne reconnaissent pas la double nationalité, comme Haïti et la République démocratique du Congo par exemple.

Deux fois plus présents en Seine-Saint-Denis que dans les Yvelines

Les descendants d'immigrés sont davantage dispersés sur le terri-

toire francilien que les immigrés. Paris et la Seine-Saint-Denis accueillent 43 % des immigrés vivant en Île-de-France ; un peu moins du tiers vivent en grande couronne. Mais quatre descendants d'immigrés de moins de 50 ans sur dix vivent en grande couronne. Leur cycle de vie s'est déroulé pour la plupart dans la région. Leur installation en grande couronne traduit pour eux comme pour l'ensemble des autres Franciliens la recherche d'espace quand la famille s'agrandit ou les possibilités d'accéder à la propriété. La Seine-Saint-Denis présente la particularité d'accueillir à la fois beaucoup d'immigrés et beaucoup de leurs descendants. Si l'on considère, à présent, la présence des descendants

d'immigrés au sein de la population de chaque département, c'est aussi en Seine-Saint-Denis qu'elle est la plus forte : 28 % des adultes de 18 à 50 ans sont descendants d'immigrés, 50 % des enfants de moins de 18 ans. C'est dans les départements de Seine-et-Marne, Essonne et Yvelines que la présence des descendants d'immigrés est la plus faible. Dans les Yvelines, 14 % des adultes de 18 à 50 ans et 23 % des mineurs sont descendants d'immigrés, des proportions deux fois plus faibles qu'en Seine-Saint-Denis. Plus du tiers des mineurs sont descendants d'immigrés dans quatre départements : la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne, Paris et le Val-d'Oise. Les lieux de résidence varient

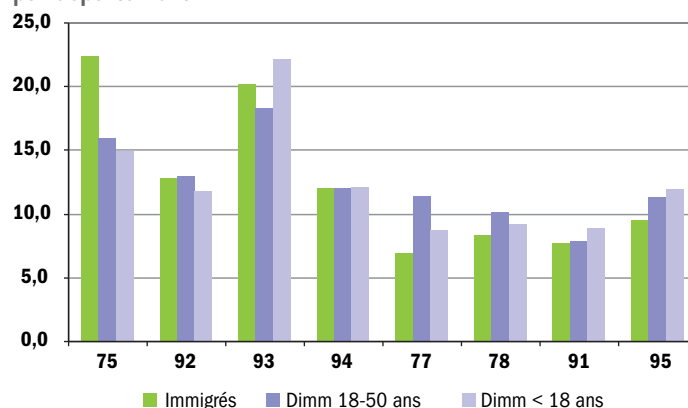
Les descendants d'immigrés : quelles sources ? quelle évolution ?

La France et l'Île-de-France sont de longue date terres d'immigration. Avec la fermeture des frontières en 1974, on est passé progressivement d'une immigration économique considérée comme provisoire à la reconnaissance d'un droit à l'installation durable des familles. À la notion de travailleurs migrants se substitue celle d'immigrés, puis apparaît, quelques années plus tard, celle de descendants d'immigrés. En 2006, les enfants d'immigrés sont au nombre de 2 millions en Île-de-France. Cette estimation repose sur trois sources :

1. Le recensement de la population donne l'origine des parents des enfants qui vivent encore avec leurs parents. En 2006, 850 000 enfants de moins de 18 ans nés en France ont au moins un de leurs parents immigré. Le champ du recensement n'est pas aussi précis que celui de TeO, dans la mesure où on ne connaît l'origine que d'un seul parent dans le cas des familles monoparentales. Le chiffre est donc légèrement sous-estimé.
2. L'enquête TeO porte sur les personnes de 18 à 50 ans. Près d'un million d'entre elles sont descendantes d'immigrés.
3. L'enquête emploi permet d'estimer le nombre de descendants d'immigrés au-delà de 50 ans à 185 000 dans la région.

Seuls les recensements permettent de mesurer des évolutions sur longue période. Ils montrent une progression des mineurs descendants d'immigrés. Aux âges adultes, on ne dispose pas de source comparable à l'enquête TeO sur le passé. Le nombre d'adultes a vraisemblablement augmenté, mais, compte tenu des départs possibles à l'étranger, il n'est pas possible de quantifier cette évolution.

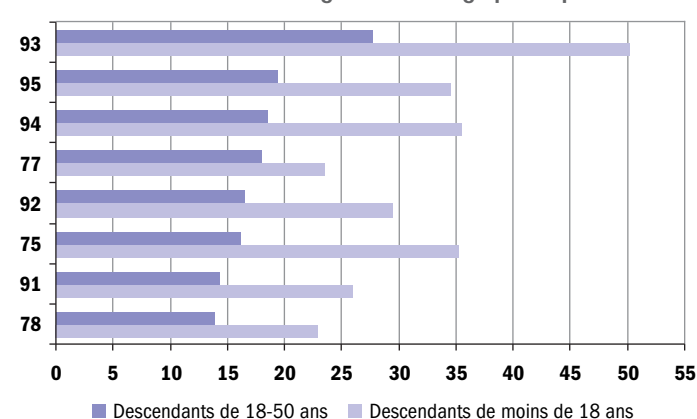
Répartition des immigrés et des descendants d'immigrés par département



Note de lecture : 22,4 % des immigrés vivant en Île-de-France résident à Paris. C'est le cas de 16 % des descendants d'immigrés âgés de 18-50 ans et de 15 % des descendants d'immigrés âgés de moins de 18 ans.

Sources : Insee, EAR 2006 et Insee-Ined, enquête TeO.

Part des descendants d'immigrés selon l'âge par département



Note de lecture : en Seine-Saint-Denis, la moitié des jeunes de moins de 18 ans sont des descendants d'immigrés, 28 % des adultes de 18-50 ans.

Sources : Insee, EAR 2006 et Insee-Ined, enquête TeO.



Au recensement de 2006, près d'un tiers des enfants de moins de 18 ans sont descendants d'immigrés.

selon les origines. Si les descendants d'immigrés portugais de 18 à 50 ans sont dispersés sur le territoire francilien, les descendants d'immigrés d'origines africaine, turque ou d'un pays européen hors Union européenne à 27 sont très présents en Seine-Saint-Denis. On note aussi une surreprésentation des descendants de parents nés dans les pays de l'Union européenne (hors Portugal) à Paris. Les descendants de parents nés en Asie se retrouvent davantage à Paris ou en Seine-Saint-Denis. L'enquête TeO ne permet pas une analyse territoriale fine, mais on retrouve bien les axes d'implantation des immigrés selon le statut social, ce qui recouvre sans doute deux phénomènes : l'installation proche de la famille et des réseaux de relation et la moindre mobilité sociale des enfants de parents immigrés venus travailler pour l'industrie francilienne. Une analyse plus fouillée de l'enquête TeO devrait nous éclairer sur les parcours professionnels et résidentiels des descendants selon leur origine.

Mariette Sagot et Juliette Dupoizat ■

Définitions

Immigrés et étrangers, quelle différence ?

La notion d'étranger fait référence à la nationalité et au droit. La loi n° 98-170 du 16 mars 1998 stipule que, sauf refus explicite, « tout enfant né en France de parents étrangers acquiert la nationalité française à sa majorité si, à cette date, il a en France sa résidence et s'il a eu sa résidence habituelle en France pendant une période continue ou discontinue d'au moins cinq ans, depuis l'âge de onze ans ». L'acquisition peut être anticipée, sur demande des parents entre 13 ans et 16 ans, ou de l'enfant lui-même à 16 ans ou 17 ans. Tous les enfants nés en France de parents étrangers sont donc étrangers au moins jusqu'à 13 ans.

La notion d'immigré fait référence à la nationalité à la naissance et au pays de naissance. Est considérée comme immigrée toute personne vivant en France née étrangère à l'étranger. 38 % des immigrés franciliens ont acquis la nationalité française. Un enfant né de deux parents immigrés, dont aucun n'a acquis la nationalité française à sa naissance, ne naît pas français.

Un descendant (direct) d'immigrés, dans l'enquête, est une personne « née en France métropolitaine » d'au moins un parent né étranger à l'étranger. Cette définition est restrictive. Ainsi, certaines personnes ont des parents immigrés et sont immigrées elles-mêmes. Elles ne sont pas comprises dans les enfants de parents immigrés, mais dans les immigrés. De la même façon, certaines ont au moins un parent immigré et sont françaises de naissance, mais nées à l'étranger. Elles ne sont comptabilisées ni comme immigrées (puisque nées françaises), ni comme descendantes d'immigrés (elles sont nées à l'étranger).

L'origine de l'ascendance est dite mixte quand un descendant direct d'immigré n'a qu'un seul de ses parents qui est immigré. Son autre parent, non immigré, est soit né français en France ou à l'étranger, soit né étranger en France.

L'origine des descendants d'immigrés est qualifiée en fonction du pays de naissance du seul parent immigré, ou du pays de naissance du père quand les deux parents sont immigrés.

Pour en savoir plus

- BORREL C. et LHOMMEAU B., « Être né en France d'un parent immigré », *Insee première*, n° 1287, mars 2010.
- BEAUCHEMIN C., HAMEL C., LESNE M., SIMON P., et l'équipe de l'enquête TeO, « Les discriminations : une question de minorités visibles », *Population et Sociétés*, avril 2010, n° 466.
- BREEM Y., « Les descendants d'immigrés », *Infos migrations*, n° 15, ministère de l'Immigration, juillet 2010.
- « Trajectoires et Origines, enquête sur la diversité des populations en France », *Documents de travail*, n° 168, Ined, Insee, octobre 2010.

Sur le web :

- Séminaire « Migrations et Métropoles » à l'IAU idF de décembre 2008 à juin 2010 : <http://www.iau-idf.fr/debats-enjeux/migrations-et-metropoles.html>
- Site internet dédié à TeO : <http://teo.site.ined.fr/>

Directeur de la publication
François Dugeny
Directrice de la communication
Corinne Guillemot
Responsable des éditions
Frédéric Theulé
Rédactrice en chef
Marie-Anne Portier
Maquette
Vay Ollivier

Diffusion par abonnement
80 € les 40 numéros (par an)
Service diffusion-vente
Tél. : 01 77 49 79 38
www.iau-idf.fr
Librairie d'Ile-de-France
15, rue Falguière 75015 Paris
Tél. : 01 77 49 77 40
ISSN 1967 - 2144